

M. ROGERS: Je le répète, monsieur le ministre, je pense qu'il y aurait moins de controverse sur ce document s'il portait la date du 20 juin. Je pense qu'alors il ne pourrait pas y avoir de controverse.

M. FLEMING (*Eglinton*): Je dois demander au Comité d'examiner les deux points que j'ai mentionnés. Et que dire des gens qui ont pris leur retraite le 19 juin?

M. ROGERS: Ils n'y peuvent rien. J'ai pris ma retraite il y a deux ou trois ans. Je n'y puis rien. J'aurais aimé obtenir l'avantage, mais je sais que je ne l'obtiens pas; je serai donc très heureux que d'autres puissent l'obtenir.

M. FLEMING (*Eglinton*): Alors, vous vous écarterez du principe de la contribution afin d'étendre une prestation à un groupe de gens qui n'ont pas contribué, et vous leur donnez la préférence sur ceux qui ont pris leur retraite juste avant la date que vous proposez.

M. ROGERS: Je ne pense pas qu'ils forment un groupe ayant la préférence, car ils seraient obligés de payer pour avoir l'avantage. Le bill serait antidaté du 20 juin . . .

M. FLEMING (*Eglinton*): Non, les contributions ne peuvent être antidatées.

M. ROGERS: Elle le pourraient, n'est-ce pas?

M. FLEMING (*Eglinton*): Cela signifierait imposer rétroactivement des charges, ce que le Parlement n'aime jamais faire.

M. TARDIF: La date que vous choisissez importe-t-elle? Elle rendra certaines gens malheureux, de toute façon.

M. FLEMING (*Eglinton*): Nous n'y pouvons rien, malheureusement. Nous avons lutté corps à corps avec le problème et nous nous sommes rendu compte que quelle que fût la date choisie, elle allait désappointer ceux qui avaient pris leur retraite peu de temps auparavant. Nous le regrettons.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres points, Monsieur McIlraith?

MME CASSELMAN: Monsieur le président, je suis portée à être d'accord avec M. Rogers sur ce point, car j'ai moi-même reçu des appels au sujet des délibérations qui se poursuivent depuis le 20 juin. Comme le dit M. Rogers, les gens ont essayé d'obtenir des prolongations et de prendre toutes sortes de précautions à l'égard de la date éventuelle. Il semble y avoir grande confusion depuis le 20, comme le dit M. Rogers, là où il n'y en avait pas précédemment.

M. FLEMING (*Eglinton*): Je dois dire que ces demandes de prolongation arrivent régulièrement depuis qu'on a fait savoir que le gouvernement avait l'intention d'apporter des modifications à la Loi sur la pension de retraite.

Si vous choisissez d'inscrire une date quelconque dans la loi, je pense que vous recevrez la même somme de protestations de la part de ceux qui ont pris leur retraite juste avant. Si vous choisissez une date en particulier parce que ce fut la date de la présentation du bill alors vous allez recevoir les mêmes protestations de la part des gens qui se trouveront dans la même situation par rapport à une période antérieure, si vous choisissiez le 20 juin.

M. MCILRAITH: Puis-je poser une autre question? Malheureusement, je n'ai pas le renseignement parce que j'ai été absent quelques moments.

Le PRÉSIDENT: C'est juste, monsieur McIlraith: le Comité a commencé seulement deux ou trois minutes avant votre arrivée.

M. MCILRAITH: A-t-on demandé à M. Fletcher s'il désirait faire des observations sur les éclaircissements apportés sur la base actuarielle des contributions? Le Comité a-t-il traité ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Non, pas encore.

M. MCILRAITH: Juste avant l'ajournement, M. Fletcher avait demandé de pouvoir commenter l'explication de M. Clarke. Le point a-t-il été examiné?